

Rapport d'activité 2022

Permanence d'accès aux soins et à la santé d'Argentan

Centre hospitalier d'Argentan 47 rue Aristide Briand CS 50209 61203 Argentan Cedex 02.33.12.30.01 pass@ch-argentan.fr



SOMMAIRE

- I) INTRODUCTION
- II) CADRE LEGISLATIF

III) PRESENTATION DE LA PASS

- a) Localisation et descriptif du service
- b) Composition de l'équipe
- c) Organisation
- d) Planning de l'équipe
- IV) Bilan d'activité
 - a) La file active : graphique et analyse
 - b) Les différentes activités de l'équipe : Secrétariat, Activité médicale (missions +chiffres, graphiques), IDE, assistant sociale (missions + chiffres graphiques)
- V) Projet réalisé en 2022
- VI) <u>Difficultés rencontrés</u>

I) <u>INTRODUCTION</u>



Définition :

La Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) a pour objectif de faciliter l'accès aux soins et l'accompagnement social pour les personnes les plus démunies et marginalisés qui éprouvent souvent des difficultés à faire valoir leurs droits à l'assurance maladie. C'est un lieu d'accueil, d'information, de prévention et d'orientation.

Le financement de la PASS :

Les PASS sont financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), que ce soit le personnel (médical, paramédical et non médical) et certains actes effectués au sein du service.

Pourquoi le rapport d'activité ?

L'objectif de ce rapport d'activité est de présenter et expliquer l'activité de notre PASS, nos actions réalisées, nos difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année suivante.

Ce document peut être mis à disposition auprès des directions institutionnelles, des financeurs, des membres de COPIL et de nos partenaires.

Il permet également à notre structure de prendre du recul et d'analyser sa pratique. C'est un outil d'information et de communication à part entière.

II) <u>LEGISLATION</u>



La PASS s'inscrit dans la **loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.** Elle introduit la prise en compte de la précarité par le système de santé et la mise en place des PRAPS.

La Circulaire n° 736 du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé,installe les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

La circulaire du 19 février 2002 relative au Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) en faveur des personnes en situation de précaritérappelle la définition du public ciblé par le PRAPS, c'est-à-dire les critères d'une personne en situation de précarité :

- Absence totale ou partielle de couverture sociale
- Difficultés financières, difficultés liées au logement
- Isolement social
- Difficultés liées à l'emploi
- Public spécifique tel que les migrants
- Personne en sortie de détention.

La circulaire du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS est une volonté nationale d'améliorer et de réaffirmer le fonctionnement des PASS, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il s'agit notamment de coordonner l'ensemble de l'action sociale en direction de ces publics et defavoriser l'offre de soins de proximité.

La circulaire du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières a pour objectif de fournir un référentiel actualisé des PASS :

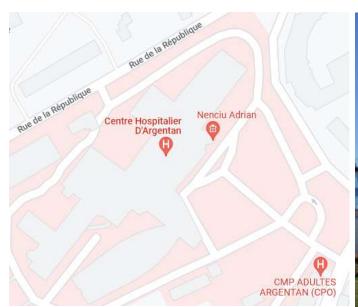
- Rappel de la mise en œuvre du comité de pilotage (contribue à la dynamique de la PASS et au renforcement des partenariats intra et extra hospitaliers)
- La PASS, partenaire privilégié des urgences : un accès direct aux soins pour des patients relevant de son champ d'action, et ainsi leur éviter un recours inapproprié aux urgences
- Soins bucco-dentaire: orienter les patients PASS et faciliter un accès aux soins bucco dentaires
- **Aller vers**: Développer le « Aller-vers » dans le but de faire connaître la PASS auprès des personnes les plus éloignés des soins.



La PASS d'Argentan existe depuis 2009. Elle se situe au sein du Centre Hospitalier, dans le couloir des consultations externes. Le bureau est identifié par le logo identique à toutes les PASS (photo cijoint). Le bureau de la secrétaire et de l'assistante sociale est commun. Il est à proximité de l'entrée principale afin d'être accessible facilement. Le bureau pour les consultations avec le médecin et l'infirmière se situe également au rez-de-chaussée de, à proximité du bureau de l'assistante sociale.

a) Localisation de la PASS

La PASS se situe au 47 Rue Aristide Briand à Argentan.







Bureau assistante sociale/secrétariat

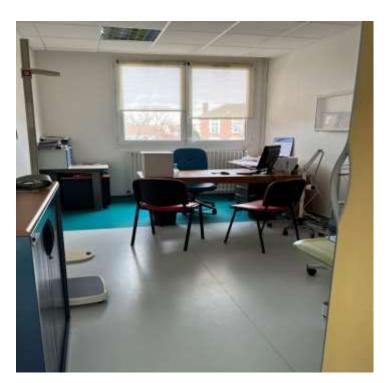






Entrée Salle de consultation médicale

Salle d'attente



Salle de consultation médicale



a) Composition de l'équipe

Mme HEUZE Laetitia	Cadre de Santé	02.33.12.32.04
Dr REDISSI Ali	Médecin	02.33.12.37.29
Mme LAGRANGE Noémie	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme LECROSNIER Odile (arrivée en Avril – partie en JUIN)	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme DUCROT Pascale Arrivée en Septembre	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme MACHUT Camille	infirmière	02.33.12.56.66 (lundi et jeudi)
Mme BRUNEAU Amélie Arrivée en Avril	infirmière	02.33.12.56.66
Mme LEVEILLE Laura	Secrétaire	02.33.12.37.38

a) Présence de l'équipe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mme LAGRANGE	9h/16h30			9h/17h	9h/17h
Mme DUCROT		9h/16h30	9h/16h30		9h/12h
Mme LEVEILLE	9h/16h30			9h/17h	
Mme BRUNEAU					9h/17h
Mme MACHUT	13h/16h30			9h/17h	
Dr REDISSI				14h/17h	

Le service reçoit principalement les personnes sur rendez-vous pour les consultations médicales. Elles ont lieu les jeudis après-midi et sont effectuées en binôme (médecin/infirmière) de 14h à 17h. Des actes infirmiers peuvent être effectués les jeudi matin (Bilan sanguin, Prise de constantes, ECG, Accompagnement physique en imagerie médicale pour examens).

En revanche, les personnes se présentant sans rendez-vous sont accueillies par l'assistante sociale ou la secrétaire du lundi au vendredi(prise de rendez-vous, information, orientation...).

Les démarches administratives sont faites avec ou sans rendez-vous avec l'assistante sociale, selon ces jours de présences.



d) Planning des professionnels de la PASS

	Matin	Après Midi
Lundi	Présence sur la permanence	Permanence au Secours
	de l'assistante sociale, la	Populaire une fois par mois
	secrétaire	Présence à la Permanence :
		assistante sociale et infirmière
Mardi	Permanence aux Restos du	х
	Cœur une fois par mois	
Mercredi	Х	Х
Jeudi	Staff d'équipe	Consultations médicales Dr
	Présence de l'équipe	REDISSI avec l'infirmière
	(secrétaire, assistante sociale et	
	infirmière)	Permanence une fois par mois
	Rendez-vous programmés et	au secours populaire
	permanence	
Vendredi	Permanence de l'assistante	Consultations médicales
	sociale et sur rendez vous	pédiatriques
		Accueil secrétariat

e) Organisation du service

Dans le cas où un patient se présente aux urgences, en dehors du jeudi, le service fait appel en priorité à l'assistante sociale.

En l'absence de l'infirmière, nous faisons appel à la cadre de santé pour la délivrance des traitements et pour les soins infirmier, nous programmons des rendez-vous.

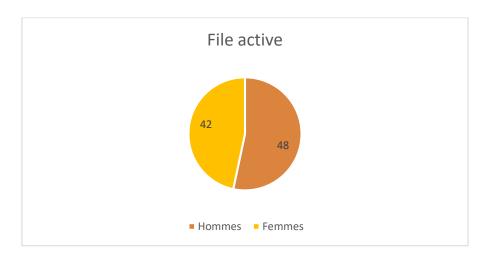


IV) BILAN D'ACTIVITE

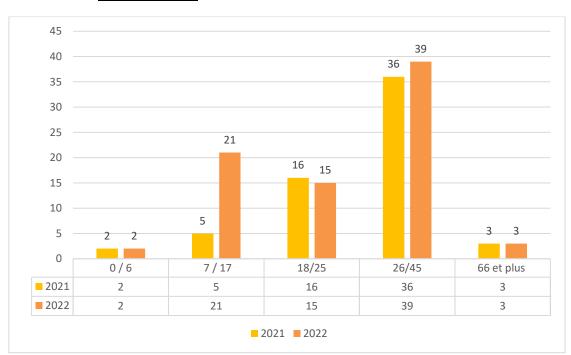
a) File Active : graphique et analyse

En 2022, nous comptons **90** personnes dans notre file active : **48** hommes et **42** femmes. Sur ses 90 personnes, **62** étaient de nouveaux patients (31 hommes et 31 femmes), soit une augmentation de **20%** de notre file active entre 2021 et 2022.

62 nouveaux patients se sont présentés en 2022 soit 69% de notre file active



- Tranche d'âge



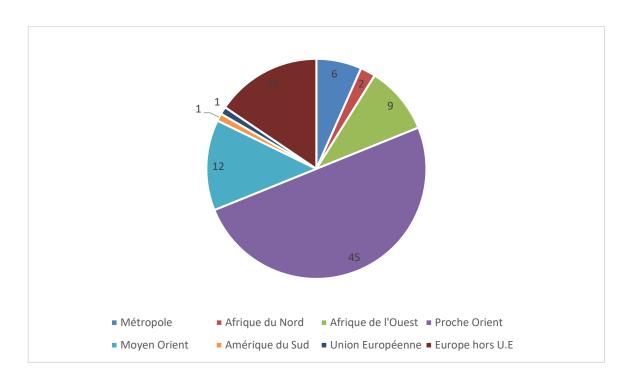
Nous contatons que la tranche d'âge des 26/45 ans est la plus représentée par **43%** de notre file active en 2022. De plus, nous remarquons également que la tranche d'âge 7/17 ans, est celle qui a le plus augmenté en 2022, avec un nombre de 16 patients supplémentaires.



Origine géographique

Le profil des patients de notre PASS est identique à l'année 2021 : une grande majorité de migrantsest originaire du Proche Orient 53% de notre file active, 14% du Moyen Orient et 16% Europe hors U.E.

En raison de la guerre en Ukraine, nous avons eu une augmentation passagère des patients, notamment pour des consultations médicales, mais aussi pour des demandes de consultation auprès de spécialistes (dentiste, gastro-entérologue, dermatologue, chirurgien, ortho-dentiste,...).



Orientation des partenaires

Les personnes suivis par la PASS sont principalement orientés par le Centre Accueil Des Demandeurs d'Asile(CADA) et l'association Coallia (accueil des réfugiés) par lesquels les démarches sociales (accès aux droits, demande de logement, demande d'aides financières) sont effectuées par les travailleurs sociaux de ces organismes.

Sur les 90 personnes de notre file active, **52** sont orientés par ses structures d'hébergements dont **42** par les structures de demandeurs d'asile et de migrants (CADA et Coallia).



Tableau récapitulatif de l'orientation de nos patients

Orienté par	Nombre de patients
Initiative de la personne	3
Entourage	2
Etablissement de santé de la PASS	9
PTA	1
Services de la ville	17
Structures d'hébergements	52
Dont structures de demandeurs d'asile et migrants	42
Structures associatives et caritatives sans hébergement	3
Autres partenaires	1

D'autres partenaires tels que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le Conseil Départemental et la mission locale nous ont orientés également des usagés (17 personnes ont été adressés par les services de la ville en 2022).

b) Les différentes professions et l'activité de la PASS

Accueil et secrétariat

Le secrétariat assure l'accueil physique le lundi et jeudi et téléphonique du lundi au vendredi Les principales missions de la secrétaire sont :

- Informer, orienter les patients (si droits commun : médecin généraliste, spécialiste, partenaires ...)
- Prise de rendez-vous
- Réception et photocopie des documents nécessaires à l'enregistrement des dossiers médicaux/sociaux
- Vérification des droits (sécurité sociale /mutuelle)
- Quotation sur le recueil de données des différents actes effectués
- Organisation des réunions
- Préparer les bons de circulation des consultations PASS (programmés et non programmés)
- Gestion des mails en lien avec l'équipe PASS
- Préparation des dossiers avant les consultations



Activité médicale

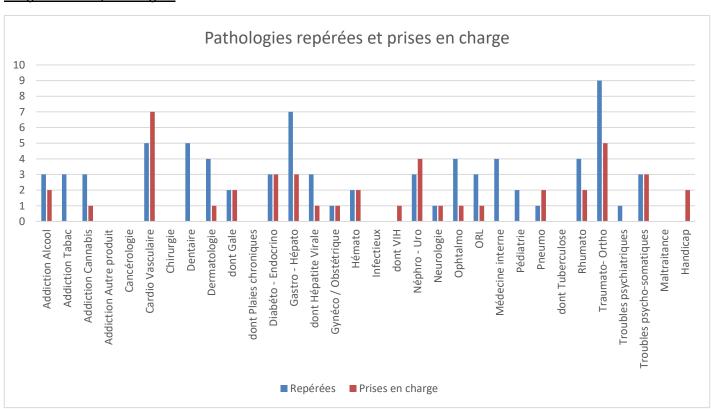
La consultation au sein de la PASS du centre Hospitalier d'Argentan est une consultation de médecine générale comparable à une activité libérale de ville. Les temps de consultation dédiés sont d'une heure environ pour une première consultation et 30 minutes à 45 minutes pour les consultations de suivi (du fait de la mise en confiance et de la compréhension des difficultés).

L'activité médicale de la PASS est assurée le jeudi de 14h00 à 17h00 par un médecin généraliste (Dr MARIE Nicolas et son confrère Dr REDISSI Ali depuis mai 2022) pour les adolescents de plus de 16 ans et les adultes. Tous les vendredis de 14h00 à 15h00, des consultations pédiatriques sont possibles par une pédiatre (DR ARMOUCHE Samar) à destination des enfants et des adolescents de moins de 15 ans. Le médecin complète également les dossiers MEDZO pendant les consultations médicales.

Consultations	Adultes	Pédiatriques	TOTAL
Première consultation	44	10	54
2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} consultation de suivi	56	7	63
5 ^{ème} consultations de suivi	28	0	28
TOTAL	128	17	145

38 consultations programmées n'ont pas été honorées.

Diagnostics et pathologies





Le désert médical de notre territoire entraine une difficulté de retour vers le droit commun (départ massif à la retraite de médecins de ville non remplacés). De ce fait, nous sommes sollicités par de nombreux appels, de prises de rendez-vous sur la PASS alors que de nombreux patients relèvent du droit commun.

La difficulté de trouver pour nos patients des rendez-vous avec certains spécialistes, non présents sur notre établissement, ainsi que, leur prendre ces rendez-vous dans un délai raisonnable. Par ailleurs, de nombreuses spécialités étant présentes sur le Centre Hospitalier d'Argentan, du fait du contact direct avec les secrétariats est une chance pour notre PASS.

- Activité en soins infirmiers

Deux infirmières sont présentes sur la PASS du Centre Hospitalier d'Argentan : Mme PAUMIER Nathalie et Mme MACHUT Camille (depuis avril 2022). L'infirmière reçoit le lundi et le jeudisur rendezvous. Lors de la consultation médicale, l'infirmière assure différents actes.

Le rôle de l'infirmière est de :

- Préparation des dossiers en vue des consultations
- Réaliser les soins sur prescription médicale (bilan sanguin, pansements, prise de constantes, ECG (acté délégué sur prescription), injection sous cutanés ou intramusculaires)
- Coordonner les suites de la consultation (prise de rendez-vous médicaux avec les professionnels de la PASS, d'examens complémentaires, de rendez-vous avec des spécialistes)
- Délivrer les traitements et expliquer les traitements à la personne
- Vérifier le stock des vaccins disponibles pour la PASS, en lien avec la pharmacie
- Inventaire matériel au bon déroulement des consultations paramédicales (commande matériel de prélèvement) et médicales (maintenance de l'otoscope et du glucomètre)
- Coordonner et accompagner les personnes dans les prises de rendez-vous lorsque les soins ne sont pas réalisables à la PASS

La présence médicale et paramédicale au sein de la PASS permet d'orienter et de coordonner des soins : relais vers l'infirmière de la PASS, la pharmacie du centre hospitalier, les pharmacies de ville lorsque les droits des patients sont ouverts, les dentistes (plus spécifiquement ceux exerçant au Centre hospitalier d'Argentan) et vers des médecins spécialistes. Le médecin engage des prescriptions d'actes infirmiers qui sont réalisés au sein de la structure PASS du CH d'Argentan.



Pour l'année 2022, le nombre de consultations ont augmenté par rapport à l'année précédente; celles-ci ont doublé : **156** consultations sur l'année 2022 (89 en 2021) dont **61** premières consultations (33 en 2021) et **95** consultations de suivi (56 en 2021). Les motifs de recours auprès de l'IDE de notre PASS sont principalement pour des examens complémentaires prescrits par le médecin de la PASS en majorité : **43** prises de sang ont été réalisés, **27** injections de vaccins, **6** prise de constantes, **13** ECG **33** délivrance de traitements.

Consultations	Nombre
Première consultation	61
Cs de suivi	95
TOTAL	156

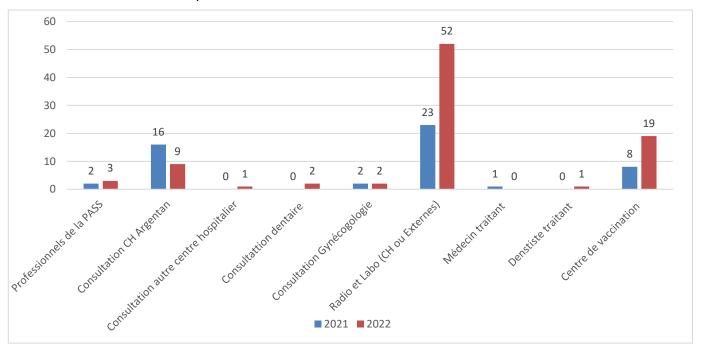
- Coordination de parcours

L'IDE a un rôle de coordination et d'accompagnement dans les suites de la consultation médicale, notamment pour la prise de rendez-vous complémentaires (prise de sang, vaccins, radios, consultations spécialisés).

La proximité géographique du laboratoire avec le centre hospitalier facilite l'orientation des patients. C'était un partenaire à part entière de la PASS à qui nous faisions appelle régulièrement pour prise de rendez-vous, cependant, depuis Avril 2022, temps supplémentaire infirmier, les prises de sang se font dans les locaux de la PASS.

156 consultations en 2022, dont 16 sans rendez-vous et 14 non honorés.

89 actes de coordinations de parcours ont été effectués.





Activité sociale

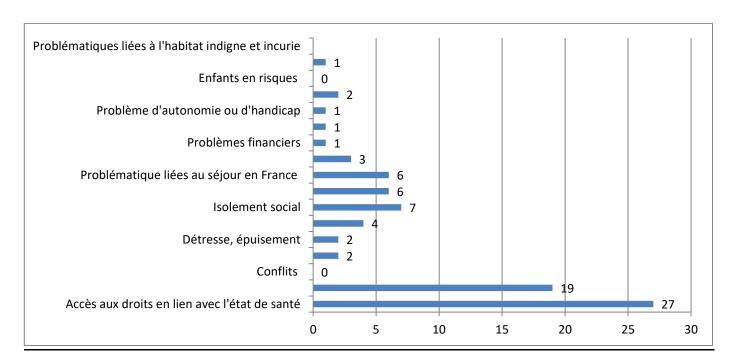
L'assistante sociale a pris en charge **45**patients en 2022 contre **37** en 2021 dont **34**nouveaux sur une file active de 90 personnes.

Les problématiques socialesprincipales concernent l'accès aux droits et aux soins notamment en l'absence de droits mais aussi en l'absence de médecin de traitant.

Les personnes reçues sur la PASS rencontrent des difficultés d'accès au logement (personnes sans domicile fixe ou logement précaires). L'assistante sociale est en lien principalement avec le 115 et les structures d'hébergement (CHRS, LSS, ACT..).

Elle est amenée à instruire des demandes d'aides financières (demandes d'aides financières en l'absence de mutuelle ou besoin optique, appareillages, ...).

L'équipe de la PASS a rencontré la Croix Rouge depuis l'instauration des maraudes sur le secteur d'Argentan ce qui permet d'orienter ou d'alerter l'association lorsque l'on accueil des personnes sans domicile fixe.



Dans le cadre de la PASS, le service social travaille étroitement en lien avec un certain nombre de partenaires : le CCAS, Mediadom (participation au COTECH tous les 2 mois), Coallia, le CADA et la mission locale.

Depuis 2016, une convention a été signée entre la CPAM et la PASS. Cette convention permet d'avoir un lien direct avec les professionnels de la CPAM. Les dossiers sont étudiés dans les plus brefs délais, permettant au public de la PASS d'accéder aux soins plus rapidement.



Durant cette année, nous avons rencontré et réalisé des permanencesauprès des associations comme les restos du cœur et le secours populaire afin de nous faire connaître et faciliter l'orientation des personnes les plus démunies vers la PASS.

Pour répondre au projet 2021 sur la traduction, une convention a été établie en Mai 2022 avec ISM Interprétariat.

Nous avons rencontré la SPADA (France Terre d'Asile) en Septembre, structure ouverte depuis le 18 juillet 2022.

L'assistante sociale et l'infirmière ont participé à la formation « droits des étrangers » en Mars 2022.

VI) Difficultés rencontrées

Nous constatons que dû à une augmentation de notre file active sur l'année 2022, nous avons des difficultéspour orienter vers le droit commun en raison du manque de médecin généraliste. Le désert médical génère de plus en plus d'appels sur la PASS et de demandes de rendez-vous.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2023, nous souhaitons poursuivre les permanences au Secours Populaire (à raison de deux fois par mois sur deux demi-journées les lundis et jeudis) et aux Restos du Cœur (à raison de deux fois par mois, un mardi matin et un vendredi matin).

Nous envisageons également de réaliser des actions de prévention (VIH, Anti-tabac).

Nous poursuivons également les rencontres partenariales afin de renforcer la coordination entre les partenaires et la PASS.

Il est prévu au cours de l'année 2023, un mi-temps d'assistante sociale supplémentaire.

Nous aimerions mettre en place, à la demande de Mediadom une présence d'un personnel paramédical, ainsi qu'un temps médical lors du CoTech de Mediadom afin d'échanger sur une situation complexe.

